

MEMENTO DES LECTEURS

PRET

Le lecteur peut emprunter jusqu'à 10 documents pour une durée de 28 jours. Tous les documents sont prolongeables une fois, pour autant qu'ils ne soient pas réservés par un autre lecteur.

CATALOGUE

Le catalogue de la bibliothèque est accessible en ligne. Vous avez accès aux références de différents types de ressources disponibles à la bibliothèque.



echallens-bercher.renovaud.ch

RETARDS

Les amendes de retard sont abrogées, cependant le lecteur reste responsable des échéances fixées lors de l'emprunt. Après le délai de rappels, les livres non restitués seront considérés comme perdus et facturés au lecteur.

UTILISATION DES DOCUMENTS

Les usagers traitent les documents avec le plus grand soin, sans dessiner ou écrire à l'intérieur des livres et sans corner les pages.

Les documents abîmés sont signalés aux bibliothécaires, qui possèdent le matériel adéquat pour les réparer. Les usagers ne procèdent à aucune réparation eux-mêmes.

En cas de perte d'un document ou de dégât important, l'utilisateur responsable est dans l'obligation de rembourser le document.

INFORMATIONS PRATIQUES BRE

Où nous trouver ?

Ch. du Grand-Record 50 B
Case postale 35
1040 Echallens

Quand venir ?

Lundi	15:00 – 17:00
Mardi	17:00 – 19:30
Mercredi	15:30 – 18:30
Judi	15:00 – 17:00
Vendredi	fermé

La BRE est fermée pendant les vacances scolaires.

Comment nous contacter ?

 par téléphone
021/316.30.90

@ par e-mail
bibliotheque.cdsc@vd.ch

Suivez-nous en ligne...

www.bibliotheque-echallens.ch

Plus d'information notre site internet : liste de nouvelles acquisitions, accès au catalogue et à votre compte en ligne, coups de cœur, agenda d'animations, news, etc.



Trouvez nos coups de cœur sur notre page Facebook et partagez !

BIENVENUE A LA



Édition août 2023

Au sein d'une même structure, le *Centre de documentation scolaire de Court-Champ (CDSC)* et la *Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE)* vous proposent plus de **30'000** documents variés pour que chacun puisse y trouver son bonheur.



Une équipe de bibliothécaires est à votre service pour vous conseiller et vous aider dans vos recherches. Des espaces de lecture et de travail sont à disposition pour que vous passiez un agréable moment dans nos murs !

DOSSIER LECTEUR EN LIGNE

Depuis votre dossier lecteur en ligne vous pouvez : consulter l'historique de vos emprunts, prolonger et réserver des documents (à condition qu'ils soient empruntés), prendre connaissance de vos éventuelles amendes et modifier vos données personnelles. Pour accéder à votre dossier lecteur en ligne, vous avez besoin de votre numéro de lecteur et du mot de passe qui vous ont été remis lors de votre inscription à la bibliothèque. Vous trouverez sur notre site internet la procédure de connexion détaillée.

SIGNALÉTIQUE

La bibliothèque est divisée en trois sections bien distinctes : Adultes - Adolescents – Jeunesse.

La signalétique employée permet d'orienter le lecteur dans les différents rayons et type de documents.

Petit 0 à 3 ans

Enfant dès 4 ans

Junior dès 9 ans

Ado dès 14 ans

Adultes

ANIMATIONS

Des animations ponctuelles sont organisées pour notre public, elles sont annoncées in situ, sur le site internet, Facebook et la presse locale.



EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA BRE

1. DISPOSITIONS GENERALES

La bibliothèque est un lieu de vie, de détente et d'étude. Chaque usager s'engage à respecter la tranquillité des lieux, ainsi que les personnes et le matériel qui s'y trouvent.

2. INSCRIPTION

Pour emprunter des documents, chaque nouvel usager doit s'inscrire au guichet du prêt et prendre connaissance du règlement. Jusqu'à 16 ans, une signature du représentant légal est demandée.

3. CARTE DE LECTEUR

Chaque usager se voit remettre une carte de lecteur. Il est tenu de la présenter lors de chaque emprunt au guichet du prêt. En cas de perte, la carte de remplacement coûte 5.- CHF.

4. MODALITES DE PRET

Tout usager inscrit peut emprunter jusqu'à 10 documents pour une durée de quatre semaines.

5. PROLONGATION

Les documents empruntés peuvent être prolongés tant qu'ils ne sont pas réservés par un autre lecteur. Une seule prolongation de quatre semaines est autorisée et peut s'effectuer via le dossier-lecteur en ligne ou au guichet du prêt.

6. PERTE ET DEGAT

En cas de perte d'un document ou de dégât important (hors usure normale), l'usager responsable est dans l'obligation de rembourser le document (prix du livre).

Les personnes ne respectant pas les dispositions du présent règlement peuvent être privées de l'usage de la bibliothèque.

Accès à l'intégralité du règlement BRE sur notre site internet.

BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'ECHALLENS

La **BRE** est une bibliothèque de lecture publique de loisirs dont la mission est de permettre à la population régionale (adultes et enfants) l'accès à la littérature et au savoir.

Elle offre un fonds documentaire varié : romans, documentaires, BD, mangas, DVD documentaires, albums, livres en gros caractères, kamishibais, livre audio, e-books et magazines hebdomadaire ou mensuels.

Des expositions thématiques et des animations sont proposées tout au long de l'année.

ABONNEMENTS

Pour emprunter des documents, les usagers doivent s'inscrire et prendre connaissance du règlement de la bibliothèque.

Le prêt de documents est réservé aux lecteurs domiciliés dans les communes partenaires :

ASSENS, BERCHER, BETTENS, BOTTENS, ECHALLENS, ETAGNIERES, JORAT-MENTHUE, FEY, GOUMOËNS, MONTILLIEZ, PENTHEREAZ, POLIEZ-PITTET, RUEYRES, ST-BARTHELEMY, VILLARS-LE-TERROIR.

N.B. Afin de garantir une répartition des coûts équitable, les coordonnées de domicile des lecteurs de ces communes peuvent être consultées par les municipalités assermentées.

TARIFS fixés par la convention des communes :

Jeunes (0-18 ans)	gratuit
Adultes	40.- fr./an

Le paiement des abonnements est à effectuer en liquide ou TWINT au guichet de prêt de la bibliothèque.